

**CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT  
REGROUPANT FOURNITURE DE GAZ NATUREL  
ET  
ACCES ET UTILISATION DU RESEAU PUBLIC  
DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT**

Entre

GERVAIS-CLERET SCM,  
immatriculée au RCS Tarascon D 419 075 577,  
dont le siège social est situé à LA GARE 13210 ST REMY DE PROVENCE,  
représentée par Mme DEVILL Cécile,  
en sa qualité de Co-Gérante,

ci-après dénommé « le Client »,

d'une part,

et

Gedia Energies et Services SAS,  
au capital de 200 000 Euros,  
immatriculée au RCS CHARTRES 519 501 720,  
dont le siège social est situé 9, rue des Fontaines  
28109 Dreux Cedex,  
représentée par Monsieur Jean-Christophe FAMEL  
en sa qualité de Président,

ci-après dénommée par Gedia ES,

d'autre part,

(\*) à compléter

GD 

## CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT

### Caractéristiques des espaces de livraison

- adresse : 3 av ALBIN GILLES 13210 ST REMY DE PROVENCE
- n° EDL : 73885
- n° PCE : 25801157678705

### Données techniques et contractuelles

- Date d'entrée en vigueur du Contrat : 01/01/2025
- Date d'échéance du Contrat : 31/12/2026

### FOURNITURE

|                         | du 01/01/2025 au 31/12/2025 | du 01/01/2026 au 31/12/2026 |
|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Prix d'énergie (c€/kWh) | 5,099                       | 5,099                       |

|                           | du 01/01/2025 au 31/12/2025 | du 01/01/2026 au 31/12/2026 |
|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Prix de prime fixe (€/an) | 0,00                        | 0,00                        |

Cette offre est valable jusqu'au 26/02/2024 - 17h00 et peut être actualisée pendant ce délai.  
En cas d'actualisation, la nouvelle offre annule et remplace l'offre initiale.

- En cas d'événement affectant de façon importante et imprévisible les prix des énergies ayant une influence sur la détermination du (des) prix mentionné(s) ci-dessus, Gedia ES pourra retirer la présente offre de prix avant sa date limite de validité, dans le cas où le Client n'a pas déjà adressé par mail à Gedia ES les présentes CP signées, sans qu'aucune indemnité ne soit due par Gedia ES. La décision d'Gedia ES de retirer l'offre sera notifiée au Client par mail.

Les prix "d'énergie" et de "prime fixe" sont fixes sur la durée du contrat.

En cas d'évolution des dispositions législatives, réglementaires ou tarifaires, les nouvelles charges dont Gedia ES serait redevable, en vertu de toute disposition impérative applicable à la production, au transport, à la distribution, à la vente ou à la livraison de Gaz, visant notamment à la maîtrise de la consommation énergétique ou à la lutte contre l'effet de serre, seront intégralement répercutées et facturées au Client.

- Ces prix s'appliquent aux consommations transmises par le GRD ou estimées par le fournisseur. Ces prix sont donnés hors toutes taxes.
- Ces prix incluent la fourniture en gaz naturel du site.
- Ces prix n'incluent pas :
  - o Les prestations réalisées par le GRD et qui sont facturées par Gedia ES au Client conformément au catalogue des prestations du GRD.
  - o La distribution, le transport de gaz et la compensation stockage.

61 .



- o Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Le montant de cette composante est de :

**Prix CEE = Prix CEE classique X Coefficient classique + Prix CEE précarité X Coefficient précarité**

Avec :

Prix CEE classique = Prix des CEE classique indiqué sur le marché EMMY en vigueur à la date de signature

Coefficient classique = coefficient d' obligation classique fixé réglementairement par période

Prix CEE précarité = Prix des CEE précarité indiqué sur le marché EMMY en vigueur à la date de signature

Coefficient précarité = coefficient d' obligation précarité fixé réglementairement par période

NB:

Les CEE ne seront appliquées qu' aux Clients dont l' activité y est soumise ; l' activité étant déterminée par votre code NAF.

**Clause de non-exécution du Contrat :**

Si la date d'entrée en vigueur précitée n'était pas respectée ou en cas de résiliation du Contrat avant sa date d'échéance du fait du Client, ce dernier a l'obligation de payer une indemnité (en € HT) définie par la formule suivante :

$$\text{Indemnité} = \text{Prix pénalité} \times (\text{CAR prévisionnelle du site} / 365) \times (\text{Nb jours manquants})$$

Avec :

- Prix pénalité (€/kWh) = 0,043
- CAR prévisionnelle du site = Consommation Annuelle de Référence du site en kWh définie à la date de signature du Contrat
- Nb jours manquants = nombre de jours pendant lesquels le Contrat n'a pu être exécuté du fait d'une prise d'effet retardée / annulée ou d'une résiliation anticipée imputable au Client.

ED.



**ACCES ET UTILISATION DES RESEAUX PUBLICS  
DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT**

- Type de gaz : gaz naturel
- CAR prévisionnelle du site en kWh : 68 117
- Mode de relève : 1M
  - o Profil : P012 client 6M >=4000kWh/an
- Formule tarifaire d'Acheminement : T2
- Les données ci-dessus sont celles connues à la date de signature du Contrat.
- Modalités de facturation de la Distribution et du Transport :
  - o Le prix de l'Accès et de l'utilisation du réseau public de Distribution de gaz (ATRD), les prix d'utilisation des réseaux de Transport (ATRT) et la compensation stockage sont facturés distinctement, conformément aux textes réglementaires.
  - o Les évolutions de ces tarifs arrêtées par la Commission de Régulation de l'Energie s'appliquent de plein droit au présent Contrat, dès leur date d'entrée en vigueur, sans qu'il soit besoin de conclure un avenant.
  - o Ces prix ne couvrent pas les prestations réalisables par le GRD et le GRT et qui seront facturées par Gedia ES au Client conformément au catalogue des prestations du GRD et du GRT.
- Le Client déclare avoir été informé souscrire à une offre de marché et avoir pris connaissance des documents suivants qu'il détient en sa possession :
  - o Les Conditions Générales de Vente aux quelles sont annexées les conditions de distribution du GRD ;
  - o Les Conditions Particulières ;

Fait en double exemplaire original  
à Dreux, le 26/02/2024

Pour le Client (\*) :

*"Bon pour accord sans réserve"*

Pour Gedia ES :

(\*) Faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour accord sans réserve » + tampon de la société

**Madame Cécile DEVILLE**

20 - Masseur-Kinésithérapeute G

3, Avenue Albin Gilles

13210 ST-REMY-DE-PROVENCE

13 7 96098 5 | 0 1 30 1

CAB. CONV. ZISO 1P

**Madame Cécile DEVIL**

20 - Masseur-Kinésithérapeute C

3, Avenue Albin Gilles

13210 ST-REMY-DE-PROVENCE